

# Fanfare lyonnaise

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 44

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186589>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le très noble ordre de la Jarretière, au nom de la reine Victoria. Cette cérémonie a eu lieu en grande pompe à Madrid, et il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'avoir quelques détails sur cet événement.

L'investiture de la Jarretière se pratique ordinairement dans la chapelle de l'ordre, à Windsor, ainsi que cela s'est fait dernièrement pour le roi de Suède ; mais elle peut se pratiquer aussi par ambassade spéciale, ou même sans le cérémonial du rite, comme l'a fait le prince de Galles en décorant le nouvel empereur de Russie.

La Jarretière est une des rares décorations qui maintiennent encore l'ancien prestige de la dignité qu'elle confère. En Angleterre, cet ordre ne peut être donné qu'à 25 membres de la première noblesse du Royaume-Uni et contrairement à ce qui se pratique avec les décorations sur le continent, il ne s'accorde qu'à des princes les plus illustres de ceux qui ne sont pas membres de la famille royale d'Angleterre. On peut donc dire que s'il ne surpasse pas en honneur et en dignité tous les autres ordres de chevalerie existants, il se donne avec plus de parcimonie qu'aucun d'eux, et, pour cette raison, est d'autant plus apprécié de ceux qui le reçoivent. Le maréchal Canrobert et le duc de Magenta, portent le grand cordon de l'ordre du Bain, et M. de Lesseps est décoré de la seule grand-croix qui existe de l'Etoile des Indes, mais, à part les 25 chevaliers anglais, et à l'exception du prince Christian, gendre de la reine Victoria, l'ordre de la Jarretière n'a jamais été conféré à personne qui n'occupe pas un trône, qui n'en ait pas occupé un ou qui ne soit pas appelé à l'héritage d'un de ces dangereux fauteuils. Par la faveur de l'impératrice Catherine II, le fameux Cotenkin fut couvert de toutes les décorations de l'Europe, mais les vives instances de sa puissante maîtresse ne purent jamais lui faire obtenir la Jarretière ni le St-Esprit de France. Le prince de Bismark est chevalier, dit-on, de plus de 140 ordres et cependant, au milieu de toutes ces décorations, il est impossible au tout puissant chancelier d'en faire voir une seule de provenance anglaise.

Metternich avait tellement de décorations qu'il ne savait plus ce qu'il avait ou n'avait pas, et cette ignorance lui causa une fois un assez comique contre-temps. L'ambassadeur du Danemark lui avait demandé une audience et, par courtoisie, Metternich ordonna à son valet de chambre de lui préparer le grand cordon de l'Eléphant pour cette réception. Le fidèle serviteur eut beau chercher, il ne trouva pas la décoration demandée, et, persuadé qu'elle avait dû être volée, il emprunta celle de l'empereur qui lui fût prêtée par le premier valet de celui-ci. Metternich ne comprit qu'il portait un ordre emprunté que lorsque le ministre danois, très embarrassé, l'informa que sa demande d'audience avait simplement pour but de lui remettre l'insigne qu'il portait déjà.

Une pareille erreur ne se commettra jamais avec l'ordre de la Jarretière, car il n'y a que peu de souverains qui la possèdent et il n'y a pas, en Europe, un homme d'Etat qui ne la désire. Le Séraphin, de Suède ; l'Annonciade d'Italie, la Toison d'or d'Espagne, l'Eléphant de Danemark, St-André de Russie, l'Aigle noir de Prusse et St-Etienne d'Autriche, sont tous des ordres de haute lice, mais aucun cependant n'est aussi rare que la Jarretière.

Tandis que les chevaliers de la Légion d'honneur sont très nombreux et qu'afin d'éviter le discrédit de l'Ordre, les statuts ne permettent pas à un acteur décoré de paraître en scène avec sa croix, les chevaliers de l'Aigle noir doivent faire preuve de quatre générations de noblesse des deux côtés de la parenté. Donc, en France, le mérite seul est nécessaire pour la distinction, mais en Allemagne il y faut joindre les quartiers d'une noblesse irréprochable.

L'Espagne est le pays qui possède le plus d'ordres de chevalerie et où l'on en fait le plus grand usage ; mais à côté de cette multiplicité d'ordres, la cour d'Espagne conserve encore une étiquette restée bien en arrière de celle de toutes les cours du vieux monde et possède une institution à nulle autre pareille, celle de la « Grandesse », ce qui est une nouvelle source de complications pour l'étranger appelé à figurer dans une cérémonie à la cour de Madrid. Les Grands d'Espagne sont de trois classes et ont le privilège de rester couverts de-

vant le souverain, toutefois, suivant le degré de grandesse, celui qui en est revêtu doit faire une, deux ou trois révérences au souverain, avant de pouvoir se couvrir dans les appartements royaux. Cette distinction n'est point héréditaire, elle dépend du souverain et quoiqu'elle n'implique pas la noblesse, puisque plusieurs grands seigneurs ne la possèdent pas, ceux qui en sont revêtus ont le pas sur tout ce qui n'est pas de la famille royale, et le roi les interpelle en leur disant : « mon cousin », tandis qu'il n'appelle les simples nobles que : « mon parent ».

Ces privilèges, ou plutôt leur institution, se perd dans la nuit des temps, mais on comprendra facilement que, dans une cour où les formalités antiques se perpétuent de cette manière, les cérémonies se ressentent d'une étiquette très compliquée, aussi n'entrerons-nous pas dans les innombrables détails de la cérémonie qui a eu lieu le 11 courant au palais royal de Madrid. Qu'il suffise de dire que don Alphonse XII, en ancien costume de cour, qui le faisait ressembler aux portraits de ses ancêtres, a reçu avec beaucoup d'éclat l'ambassade britannique et, du haut de son trône a répondu, en castillan, à la harangue française par laquelle le marquis de Northampton l'avait informé du but de sa missive.

Après avoir revêtu le monarque espagnol de tous ses insignes, jarretière à la jambe, nœud de rubans sur l'épaule, collier et plaque de l'Ordre au cou, sans oublier le manteau style Henri III, après avoir remplacé l'épée de Tolède portée par Alphonse, par celle que la reine Victoria offre aux nouveaux chevaliers et enfin reçu le serment d'usage, le noble lord s'est retiré avec sa suite et a été reconduit à son hôtel dans un carrosse de gala avec une escorte de gardes royaux à cheval. Quelques instants après, le premier ministre d'Espagne, est venu apporter, de la part de son auguste maître, le grand cordon de l'ordre de Charles III, au marquis de Northampton.

Un mot bien spirituel d'un avocat français. Il plaide en province ; le froid était très vif. Un des juges descend de l'estrade du tribunal et vient se chauffer près du poêle. Même manœuvre d'un autre juge, gagné par l'exemple de son confrère. Ces messieurs tournent le dos à l'avocat qui jette en passant cette phrase dans sa plaidoirie : « J'ai pleine confiance dans le tribunal, derrière lequel j'ai l'honneur de parler ».

Le concert donné le 26 courant dans le temple de St-François, en faveur d'Elm et des grêlés du canton, nous paraît avoir fait grand plaisir. Il est rare, en effet, de réunir dans un concert autant d'éléments divers, toutes les sociétés vocales et instrumentales de notre ville y ayant participé, avec le précieux concours de M. Masset. Il ne nous est guère possible de nous arrêter ici sur l'exécution du programme à laquelle chacun a travaillé de son mieux ; nous nous bornerons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à cette œuvre de bienfaisance. — Le produit net du concert est de 700 fr.

#### Fanfare lyonnaise.

Nous rappelons que c'est lundi, 31 courant, à 8 heures du soir, dans la salle des spectacles du Casino-Théâtre, qu'aura lieu le concert donné par la Fanfare lyonnaise, au bénéfice des victimes de la grêle du canton de Vaud. Ce témoignage de sympathie et d'intérêt nous fait un devoir d'accueillir cette société avec tout l'empressement qu'elle mérite, afin qu'elle ne s'en retourne pas chez elle sans conserver l'assurance qu'en contribuant à cette bonne œuvre, elle a encore resserré les liens d'amitié et de bon voisinage qui nous unissent à la France.

L. MONNET.